

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

7 novembre 2020

PLFR POUR 2020 - (N° 3522)

Commission	
Gouvernement	

Retiré

**AMENDEMENT**

N° 383

présenté par

Mme Goulet, Mme Amadou et Mme Errante

-----

**ARTICLE 5****ÉTAT B****Mission « Sport, jeunesse et vie associative »**

Modifier ainsi les autorisations d'engagement et les crédits de paiement :

*(en euros)*

Programmes	Autorisations d'engagement suppl. ouvertes	Autorisations d'engagement annulées	Crédits de paiement suppl. ouverts	Crédits de paiement annulés
Sport	0	0	0	0
Jeunesse et vie associative	-5 000 000	0	-5 000 000	0
Jeux olympiques et paralympiques 2024	0	0	0	0
Soutien aux clubs sportifs ( <i>ligne nouvelle</i> )	+5 000 000	0	+5 000 000	0
<b>TOTAUX</b>	0	0	0	0
<b>SOLDE</b>	0		0	

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Cet amendement vise à la création, dans la mission Sport, jeunesse et vie associative, d'un programme intitulé "soutien aux clubs sportifs"

La crise sanitaire que nous vivons avec l'incertitude de la tenue des compétitions ainsi que la jauge de spectateurs met en danger l'équilibre financier de clubs professionnels et semi-professionnels dont les ressources dépendent grandement de la billetterie. Il en va aussi de la survie même des structures.

Ce nouveau programme vise spécifiquement à venir en aide de manière personnalisée à chaque club qui en fera la demande, au regard de critères déterminés par le Ministère chargé des sports. Les aides ainsi attribuées doivent permettre la sauvegarde des clubs sportifs mais aussi des centres de formation qui y sont adossés. Agir dans le cas présent doit permettre au mouvement sportif français professionnel et semi-professionnel de traverser la crise économique que nous connaissons.

Dans l'exposé général des motifs de ce PLFR il est mentionné que celui intègre des aides aux secteurs de la culture et du sport pour un total de 300m€ autre que la compensation des recettes des établissements recevant du public et de la billetterie. En parcourant le PLFR on trouve bien les crédits inscrits pour la culture mais on ne trouve pas les crédits pour le sport.

Cet amendement minore de 5 M€ en AE et en CP les crédits de l'action 1 " développement de la vie associative" du programme 163 - Jeunesse et vie associative et crédite de 5 M€ ce nouveau programme "soutien aux clubs sportifs"